

2024-5324  
2024-11-01

GROUPE	<b>U12</b>	FONGICIDE
--------	------------	-----------

## SEQUENCE

## SUSPENSION

## FONGICIDE

Pour supprimer la tavelure sur les pommes et les poires, la cloque du pêcher sur les pêches et les nectarines, et la tache foliaire du cerisier sur les cerises douces et acides.

COMMERCIAL (AGRICOLE)



DANGER – POISON

CORROSIF POUR LES YEUX, IRRITANT POUR LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES  
ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : Dodine 400 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,015 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 35332 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1L – 1000L

**Sharda Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West) Mumbai - 400056, India

**Agent canadien:**  
**Sharda Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

**POUR TOUTE AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24, APPELER PROPHARMA  
AU 1 866 303-6952 ou +1 651 603-3432.**

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE, 24 HEURES SUR 24 (déversement, fuite,  
incendie, exposition ou accident), APPELER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 ou +1 703  
527-3887.**

2024-5324  
2024-11-01

SEQUENCE est un fongicide efficace qui permet de supprimer la tavelure sur les pommes et les poires, la cloque du pêcher sur les pêches et les nectarines, et la tache foliaire du cerisier sur les cerises douces et acides.

Il s'agit d'un traitement préventif et curatif qui possède une activité systémique locale. Son excellente redistribution sur les nouvelles pousses offre une protection supplémentaire en cas de pluie après la pulvérisation.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

#### **CONTENANTS RECUPERABLES :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **CONTENANTS RECHARGEABLE:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

2024-5324  
2024-11-01

### ÉLIMINATION DU PRODUIT INUTILISÉ OU SUPERFLU:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

### MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### Pommes et poires :

NE PAS appliquer plus de 10,2 kg m.a./ha/année.

NE PAS appliquer plus de 2 fois par année à raison de 2,2 kg m.a./ha/application.

NE PAS appliquer plus de 4 fois par année à raison de 1,46 kg m.a./ha/application.

NE PAS appliquer dans les 7 jours suivant le dernier traitement. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### MODE D'EMPLOI :

Maladies supprimées	Cloque du pêcher ( <i>Taphrina deformans</i> ) (sur des pêches et nectarines) Tache foliaire du cerisier ( <i>Blumeriella jaapii</i> ) (sur des cerises douces et acides)
Site (culture)	Pêches et nectarines Cerises (douces et acides)
Méthode d'application	Foliaire, traitement généralisé, à jet porté

Taux d'application et volume de pulvérisation ( <i>y compris le taux d'adjuvant, si proposée</i> )	Pêches et nectarines : 1,8 à 3,5 L/ha dans 1 000 L eau/ha Cerises (douces et acides) : 2,0 L/ha dans 1 000 L eau/ha
Nombre d'applications	Pêches et nectarines : 2 Cerises (douces et acides) : maximum de 4
Intervalle d'application	Ne pas appliquer dans les 7 jours suivant le dernier traitement
Période d'application	Si la cloque était modérée à forte pendant la dernière saison, appliquer un mois avant le gonflement des bourgeons au printemps et de nouveau juste avant le gonflement des bourgeons; sinon, faire une seule application juste avant le gonflement des bourgeons. Utiliser le taux la plus forte lorsque l'incidence de la maladie est élevée. Pour la tache foliaire du cerisier, appliquer à la chute des pétales ou au premier déploiement des feuilles et répéter au besoin. Les applications post-récolte dans les champs sont autorisées pour contribuer à prévenir également la défoliation de la tache foliaire.
Délai d'attente avant la récolte	60 jours (pêches/hectarines); 7 jours (cerises)

### **Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique:**

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent).

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### **Zones tampons de pulvérisation:**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:				
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuarien ou marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisation pneumatique	Pomme et poire	Début de la croissance	65	55	25	15	2
		Fin de la croissance	55	45	15	10	1
	Cerise, pêche, nectarine	Début de la croissance	55	45	15	5	1
		Fin de la croissance	45	35	5	3	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

**MÉLANGE** : Il faut ajouter SEQUENCE directement dans le réservoir de pulvérisation lorsqu'il est à moitié rempli d'eau. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et la pulvérisation.

**VOLUME DE PULVÉRISATION** : À noter que les taux d'application sont données en litres par hectare. Le volume de pulvérisation par hectare dépend de l'équipement utilisé par l'opérateur antiparasitaire.

### MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

2024-5324  
2024-11-01

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### **TRAITEMENT :**

**Pommes – Tavelure (*Venturia inaequalis*) :** Appliquer 1,75 à 3,65 L/ha de SEQUENCE à partir du stade de la pointe verte jusqu'à la floraison. Traiter à des intervalles de 7 jours ou au besoin pour assurer une suppression continue de la tavelure. Utiliser le taux supérieure lorsque l'incidence de la maladie est élevée et le taux inférieure lorsque l'incidence de la maladie est basse.

Utiliser 3,65 L/ha à partir de la chute des pétales jusqu'au premier traitement postfloral. Après ce stade, les pulvérisations de fongicides, telles que recommandées dans les calendriers provinciaux des traitements, assurent une protection contre la tavelure.

**TRAITEMENTS « APRÈS L'INFECTION » :** Lorsqu'une période d'infection se manifeste, utiliser 5,28 L/ha de SEQUENCE, après une pluie, à partir du stade de la pointe argentée jusqu'au stade du calice et dans les traitements postfloraux ultérieurs, au besoin. Alors que le moment propice au traitement varie considérablement selon les températures, il est conseillé de traiter dans les 36 heures à partir du début de la pluie ou de la période humide qui a occasionné l'infection. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le marc de pommes traitées.

#### **MÉLANGES EN CUVE – POMMES :**

Utiliser 1,75 à 3,65 L/ha de SEQUENCE avec 2,52 kg m.a. de mancozèbe/ha (3,36 kg/ha de fongicide Manzate Pro-Stick ou fongicide Penncozeb 75 DF) à partir du stade de la pointe verte jusqu'à la floraison. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif sur les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve.

**Poires – Tavelure (*Venturia pyrina*) :** Appliquer 5,28 L/ha de SEQUENCE à des intervalles de 7 jours ou au besoin pour assurer une suppression continue de la tavelure à partir de la préfloraison jusqu'au stade de première couverture. Utiliser 3,65 L/ha dans les traitements postfloraux ultérieurs, au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. **Remarque :** Dans les régions où SEQUENCE ne supprime pas la tavelure du poirier, utiliser un fongicide de rechange recommandé pour la suppression de la tavelure.

**REMARQUE :** Pour l'utilisation sur les pommes et les poires, consulter les autorités agricoles locales pour connaître les moments propices au traitement. Dans les régions où SEQUENCE ne supprime pas la tavelure du pommier ou du poirier, utiliser un fongicide de rechange recommandé pour la suppression de la tavelure.

**ATTENTION** : Ne pas nourrir le bétail avec les résidus de récolte. Ne pas laisser les animaux paître les cultures-abris dans les vergers traités.

**INNOCUITÉ DES FRUITS** : La plupart des variétés de pommes traitées au SEQUENCE aux taux recommandées ont souvent une couleur et un fini remarquables. Les fruits peuvent être endommagés ou prédisposés à des dommages chimiques en cas de gel ou de températures qui se situent près du point de congélation, et surtout lorsqu'elles sont accompagnées de conditions de séchage lentes. Ne pas appliquer SEQUENCE immédiatement avant, pendant ou immédiatement après que se manifestent de telles conditions.

**COMPATIBILITÉ** : SEQUENCE est incompatible avec la chaux. Avant de mélanger les matières dans le réservoir de pulvérisation, consulter chaque étiquette pour vérifier la compatibilité des combinaisons de mélanges en cuve.

**FONGICIDE SEQUENCE ET LES HUILES INSECTICIDES** : Les mélanges en cuve de SEQUENCE avec l'huile 70 supérieure et Bartlett l'huile superior 70 insecticide émulsifiable ont donné des résultats satisfaisants comme pulvérisation de dormance différée sur les pommes.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE EN CUVE SEQUENCE ET LES HUILES INSECTICIDES INDIQUÉES :**

Maintenir une agitation constante à partir du moment où SEQUENCE est ajouté dans le réservoir, jusqu'à ce que le mélange soit pulvérisé :

1. Il faut ajouter SEQUENCE lorsque le réservoir est rempli d'eau, au quart ou à moitié. Mélanger à fond.
2. Ajouter l'insecticide, le cas échéant, lors du remplissage du réservoir.
3. Ajouter l'huile en dernier, alors que le réservoir est rempli presque aux trois quarts.

**PULVÉRISATIONS DILUÉES ET CONCENTRÉES** : SEQUENCE peut être utilisé de manière efficace en pulvérisations diluées ou concentrées lorsqu'il est appliqué comme il convient. Cependant, les concentrations qui sont 5 fois plus élevées sont déconseillées. Il ne faut pas mouiller à l'excès les fruits et le feuillage avec les pulvérisations diluées. Éviter de laisser des dépôts importants lorsqu'on utilise les pulvérisations concentrées.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.

**Application par pulvérisateur pneumatique** : NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter.

### **MISES EN GARDE :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder loin de la chaleur, des flammes et des étincelles. **CORROSIF** pour les yeux; **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Provoque une irritation de la peau; **ÉVITER** tout contact avec la peau. Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection (des lunettes de sécurité ou un écran facial), des gants résistant aux produits chimiques en matériau imperméable, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application en cabine ouverte, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter un chapeau résistant aux produits chimiques pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte et l'application manuel, lors l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête. Les chapeaux résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau de pluie à large bord et un capuchon imperméable couvrant suffisamment le cou. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

**NE PAS** entrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 48 heures.

Jeter tout vêtement ou autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. **NE PAS** les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément des autres articles à laver.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays dans le monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec Sharda Cropchem Limited.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique ou d'un équipement de brumisation portatif.

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes. La formulation est légèrement toxique en cas d'inhalation. Elle est corrosive pour les yeux et cause une irritation de la peau.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, SEQUENCE contient un fongicide appartenant au groupe U12. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à SEQUENCE et à d'autres fongicides du groupe U12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SEQUENCE ou d'autres fongicides du même groupe U12 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Sharda Cropchem Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité à SEQUENCE chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter le taux d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

® SEQUENCE est une marque déposée de Sharda Cropchem Limited.